

Strasbourg, le 24 septembre 2021

Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2022 : à défaut d'une réforme en faveur du grand âge, des annonces sans concertation préalable avec les Départements

A quelques jours de la présentation du PLFSS pour 2022, les Départements regrettent un manque de concertation sur des mesures qu'ils découvrent tardivement alors que certaines d'entre elles les concernent au premier chef.

Ainsi le Gouvernement annonce la mise en place d'un tarif plancher national pour l'APA de 22€/h dans tous les Départements.

Frédéric Bierry, vice-président de l'ADF et président de la commission Solidarité, Santé et Travail de l'ADF, regrette la méthode employée et l'incertitude sur la pérennisation du financement qui devra donc être reconduit chaque année.

La même méthode avait prévalu pour le relèvement des grilles salariales de l'aide à domicile dont l'impact financier pèsera pour l'essentiel sur les Départements.

Les Départements attendaient une grande réforme à la mesure des enjeux du grand âge et de l'autonomie, et se trouvent face à un nouveau rendez-vous manqué même si un premier effort a été annoncé hier par le Gouvernement.

Contact presse :

Sylvie Mertz
06 87 20 94 11
Collectivité européenne d'Alsace
sylvie.mertz@alsace.eu